



## COMMENT FAIRE CESSER LES POURSUITES DU COMPTABLE PUBLIC SUITE A UN AVIS D'AMENDE MAJOREE POUR MESURE COVID ?

(si vous avez dépassé le délai de contestation de 45 jours suivant l'avis de contravention)

**Avertissement :** Toutes les informations et tous les documents contenus ci-dessous, ne sont PAS des conseils juridiques. Ce sont simplement des informations juridiques disponibles partout (déclaration des droits de 1789, constitution, traités, codes et lois...) que tout citoyen a le droit de connaître et de décider d'utiliser librement comme le font les membres du CNT fidèles à la devise : « *S'informer pour être responsable, et être responsable pour être libre* ». **Pour tout conseil juridique, vous devez impérativement consulter un professionnel du droit.** Tout professionnel ne peut que vous donner un avis, car c'est vous qui prendrez toujours librement votre décision. Pour savoir s'il est compétent, il vous est suggéré de lui demander d'abord si la France est encore un état de droit et en république, notamment depuis la ratification du Traité de Lisbonne en 2008 au mépris du droit du peuple à la souveraineté et de son droit à faire la loi par le referendum de 2005 refusant à 55% un texte quasi-identique soumettant la France à la souveraineté de l'Union Européenne, et violant ainsi les droits garantis par la DDHC de 1789. Vous pourrez ainsi juger par vous-même de sa réponse.

### Comment faire cesser les poursuites du Comptable public en cas d'Avis d'Amende Majorée ?

1. *Imprimer le Laissez-passer du CNT sur [www.conseilnational.fr](http://www.conseilnational.fr) sur la page Membres, puis Documents.*  
*Le Laissez-passer indique que les mesures Covid sont des crimes contre l'humanité et permet de renvoyer le lecteur vers la Sommation par le QR code, pour comprendre la disparition de la république qui n'est pas expliquée sur le Laissez-passer.*
2. *Plier en trois le Laissez-passer en plaçant le rabat du tiers supérieur sous le rabat inférieur, pour l'envoyer en Recommandé avec Accusé de Réception sous « pli militaire », donc SANS ENVELOPPE, à l'adresse du Comptable Public figurant sur l'Avis d'Amende Majorée.*
3. *A cet effet, au verso du Laissez-passer, sur le rabat du tiers supérieur de la page (qui sera caché par le rabat inférieur, afin qu'aucune correspondance ne soit visible hors du pli fermé sinon la Poste refuserait l'envoi), écrire ou imprimer le texte figurant sur la page suivante, en complétant :*
  - la date et le numéro de l'Avis d'amende majorée
  - la date et la ville où l'infraction aurait été commise
  - dater, indiquer vos prénom et nom, et signer
4. *Replier le rabat inférieur sur le rabat supérieur pour en cacher le texte*
5. *Coller le rabat et le côté gauche du pli avec une bande adhésive en laissant 1 ou 2 centimètres libres pour faciliter l'ouverture*
6. *Ecrire sous la bande adhésive : « pour ouvrir, couper la bande adhésive »*
7. *Ecrire en dessous : « Monsieur le Comptable public » et l'adresse du Comptable public*
8. *Puis retourner le « pli » et coller le bordereau de recommandé AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION à partir du côté gauche du pli*
9. *Remplir le bordereau RAR avec pour « destinataire » : « Monsieur le Comptable public » et l'adresse du Comptable public*
10. *Indiquer enfin dans la case « expéditeur » vos noms et adresse et poster.*

**Pour obtenir votre « LAISSEZ-PASSER » et le modèle de « LETTRE AU COMPTABLE PUBLIC » pour faire cesser les poursuites pour amende majorée**

**REJOIGNEZ LE CNT sur [www.conseilnational.fr](http://www.conseilnational.fr) ou [www.cnt-france.fr](http://www.cnt-france.fr) , page Membres / documents (inscription gratuite et dons bienvenus)**